



Chiffre à la une

500 M€ par jour,

c'est le **montant supplémentaire des importations de combustibles fossiles de l'Union européenne** pour faire face à la crise énergétique aggravée par la guerre au Moyen-Orient. "Depuis le début du conflit il y a 44 jours, la facture liée à nos importations de combustibles fossiles a augmenté de plus de 22 Mds€" en Europe s'est alarmée la **Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen**. Elle appelle à **accélérer l'électrification de l'Europe**.

La Commission européenne a d'ores et déjà assoupli les règles sur les aides d'État pour soutenir en particulier les secteurs industriels les plus exposés. Elle propose un cadre temporaire jusqu'à fin 2026, ciblant notamment **l'agriculture, la pêche, le transport routier et les industries lourdes (chimie, sidérurgie, etc.)**, avec des **aides couvrant jusqu'à 70 % des surcoûts électriques** pour ces dernières, sous condition de réinvestir une partie des économies dans la décarbonation.

Parallèlement, **l'Allemagne, la Bulgarie et la Slovaquie** ont déjà obtenu l'autorisation pour des subventions réduisant la facture d'électricité de leurs industries énergivores jusqu'en 2028, avec des garde-fous pour éviter les dérives et préserver les objectifs climatiques.

Bruxelles insiste sur la nécessité d'éviter les erreurs passées, comme les aides non ciblées, et rappelle que seule une électrification massive de l'économie européenne permettra de réduire la vulnérabilité aux chocs énergétiques. En mai, la Commission européenne devrait engager **une réforme des taxes sur l'électricité** pour favoriser son adoption face aux énergies fossiles. **Une stratégie globale d'électrification**, visant à optimiser **l'intégration des renouvelables et du nucléaire** (70 % de la production électrique européenne), sera aussi présentée le 19 mai, avec un focus sur les interconnexions et la réduction du gaspillage.

> [Le Monde - 12/04/26 - www.connaissancedesenergies.org](#) – AFP – Contexte - [www.actu-environnement.com](#) - 13/04/26 - [Les Echos](#) - 17/04/26

SOCIAL - FORMATION & ATTRACTIVITÉ

D'après les **projections de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, la France devrait perdre 1,7 million d'élèves d'ici 2035** (soit 14,2 % de baisse), en raison de la chute des naissances depuis 2010, avec des disparités territoriales marquées : Paris (-30 %), l'Est et le Nord seront les plus touchés, tandis que Mayotte et la Guyane verront leurs effectifs augmenter. Cette "vague sismique", qui concernera surtout le premier degré (-15,2 %) et, dans une moindre mesure, le second degré (-13,2 %), impose une **refonte de l'offre scolaire**, avec des regroupements d'écoles en zones rurales et une réorganisation du maillage urbain, notamment à Paris. Malgré cette baisse, les syndicats enseignants s'opposent à des suppressions de postes, soulignant les besoins en encadrement et les 300 000 départs à la retraite d'ici 2030, tandis que le ministère prévoit déjà 4 000 suppressions pour 2026 et évoque une adaptation progressive des règles de fermeture des écoles.

Consultez [l'étude de la DEPP](#) (source : [www.education.gouv.fr](#))

> [www.lagazettedescommunes.com](#) – 7/04/26 – [Les Echos](#) - [www.banquedesterritoires.fr](#) – 8/04/26

En France, **15,2 % des salariés (54,7 % des 15-24 ans) sont en contrats courts (CDD, intérim, saisonniers)**, soit l'un des taux les plus élevés d'Europe. Les négociations entre syndicats et patronat ont échoué à réformer ces dispositifs après 5 rounds de négociations, les premiers dénonçant une volonté de dérégulation (suppression des délais de carence, plafonds de renouvellement), les seconds pointant des freins à la flexibilité. Le bonus-malus sur les cotisations chômage, critiqué par le patronat mais maintenu jusqu'en 2028, reste en place, tandis que l'Unédic souligne que d'autres pays européens (Italie, Espagne, Pays-Bas) combinent aussi surcotisations et taux élevés de précarité, sans pour autant réduire le recours aux contrats temporaires. Les partenaires sociaux évoquent désormais une **future négociation plus large sur le marché du travail, notamment l'emploi des jeunes**.

> [Les Echos](#) – 31/03 et 10/04/26

RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES

Le 15 avril, **le Sénat a adopté le principe d'une programmation pluriannuelle des investissements pour moderniser les infrastructures de transport**, élargissant son périmètre aux infrastructures cyclables, petites lignes ferroviaires et réseaux routiers locaux (départementaux, intercommunaux et communaux), malgré l'avis défavorable du gouvernement. Porté par **le ministre des Transports, Philippe Tabarot**, ce texte vise à répondre à l'urgence de financement, notamment les **60 Mds€ nécessaires pour rénover le réseau ferroviaire**, en instaurant **une feuille de route décennale**

.../...

et en fléchissant, à partir de 2032, **2,5 Mds€ annuels de recettes autoroutières** vers la modernisation des transports. Les sénateurs ont aussi acté **l'inclusion des petites lignes ferroviaires**, réclamée par les régions confrontées à des budgets mobilité en tension, et annoncé une **hausse des financements pour SNCF Réseau** (de 3 à 4,5 Mds€ par an dès 2028). Bien que salué comme une avancée, ce cadre reste incomplet sans la future loi de programmation, dont l'adoption avant la présidentielle semble incertaine.

Consultez le [dossier législatif](#) (source : www.senat.fr)

> www.banquedesterritoires.fr – www.lemoniteur.fr - 14 et 16/04/26

Le ministère des Transports entend quintupler le nombre de bornes de recharge électriques sur son réseau d'autoroutes et routes nationales d'ici 2035, pour passer de 4 500 à 22 000 bornes pour véhicules légers et 8 000 bornes supplémentaires dédiées aux poids lourds. Ces infrastructures, installées sur 900 aires de repos (puissance de 150 kW pour les voitures, jusqu'à 800 kW pour les camions), visent à lever le frein du manque de bornes pour les longs trajets, accélérer la transition écologique du transport routier et réduire la dépendance aux carburants fossiles. Le coût du plan, élaboré avec Enedis et EDF, reste à préciser.

> www.connaissancedesenergies.org - 17/04/26

Au premier trimestre 2026, **l'autoconsommation collective (ACC) a connu une croissance record** : 320 nouvelles opérations (+20 % en 3 mois), portant le total à 1 945 projets (22 235 participants, 325 924 kVA installés), avec **une puissance en hausse de 38,5 % (+100 MW) et 4 000 nouveaux autoconsommateurs (+23 %)**. Lors du **Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE)** du 16 avril, **les acteurs de la filière (Enerplan, SER, Réseau Cler)** ont déposé plusieurs amendements pour limiter les impacts d'un **projet de décret** du gouvernement (portant sur l'autoconsommation solaire et le soutien tarifaire au segment 9-100 kWc). Le gouvernement, souhaite mettre fin aux pratiques d'arbitrage ex-post jugées contraires à l'éthique du marché, et imposer désormais des clés de répartition ex-ante (fixées 2 jours à l'avance) et une obligation de maximiser le taux d'autoconsommation. Cette décision, critiquée par les acteurs du secteur risque selon eux de fragiliser le modèle économique des ACC et de compliquer la gouvernance des projets, en limitant la capacité d'adaptation aux évolutions de la consommation. Concernant le soutien tarifaire, le CSE a relevé le tarif d'achat du surplus à 40 €/MWh (contre 11 € proposé initialement) et encadré les périodes de tarif nul pour les prix négatifs, afin de préserver l'attractivité économique du secteur. Malgré ces ajustements, **la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)** reste opposée à ces modifications, laissant planer une incertitude sur leur adoption définitive.

> www.pv-magazine.fr – 15 et 17/04/26 - Contexte - 17/04/26

En France, **les batteries de stockage électrique s'imposent comme une solution clé pour maîtriser les coûts énergétiques et optimiser l'intégration des énergies renouvelables**, notamment le photovoltaïque, dont la production intermittente ne correspond pas toujours aux pics de consommation (matin/soir). Portées par **une baisse de 75 % des prix en 5 ans**, ces technologies permettent aux particuliers de **réduire leur facture jusqu'à 80 %** (en combinant panneaux solaires, batteries et pilotage intelligent), tandis que les entreprises profitent des écarts de prix sur le marché de gros pour réaliser des économies significatives. Des acteurs comme **Storio ou Ensol proposent des modèles innovants** (location, autoconsommation optimisée), tandis que les **grands énergéticiens (EDF, Engie, Neoen) développent des services système** (réserve primaire/secondaire, stabilité du réseau) et des centrales virtuelles pour lisser la demande. Avec des projets comme la **Breizh Big Battery** (92 MW) ou des installations couplées à des parcs solaires (Parc Astérix), les batteries deviennent aussi **un levier pour éviter des extensions de réseau et sécuriser l'approvisionnement**, tout en renforçant l'indépendance énergétique française. Malgré une dépendance partielle aux importations chinoises, la filière souligne un savoir-faire local en ingénierie et sécurité, avec des appels à des incitations fiscales (comme une TVA réduite à 5,5 %) pour accélérer leur déploiement.

> [Le Figaro](#) – 15/04/26

Le Sénat a adopté à l'unanimité, le 8 avril dernier, **une proposition de loi portée par Patrick Chaize (LR)** pour **créer un mécanisme de péréquation financé par les grands opérateurs commerciaux (Orange, SFR, Bouygues, Free)**, afin de sauver les **Réseaux d'Initiative Publique (RIP) de fibre optique** en difficulté, notamment dans les zones rurales. Ces RIP, confrontés à des coûts d'exploitation 2 à 4 fois supérieurs aux prévisions et à une tarification obsolète, risquent la cessation de paiement ou une reprise à bas prix par des acteurs privés, menaçant la couverture nationale en fibre. Malgré l'opposition du gouvernement, qui craint une désincitation à la bonne gestion, des charges administratives lourdes et des risques juridiques (aides d'État, constitutionnalité), les sénateurs ont défendu ce dispositif comme une solidarité sectorielle indispensable, inspirée des modèles existants pour l'électricité ou le cuivre. Le texte doit désormais être examiné par l'Assemblée nationale et notifié à la Commission européenne.

Consultez la [proposition de loi Équilibre économique de l'exploitation des RIP](#) (source : www.senat.fr)

> www.lagazettedescommunes.com – www.banquedesterritoires.fr - 10/04/26

UE - Selon une **analyse du think tank Ember** publiée le 1^{er} avril, **120 GW de projets d'énergies renouvelables en Europe** (soit près des deux tiers des 158 GW prévus d'ici 2030) risquent de ne pas aboutir en raison des **capacités insuffisantes des réseaux électriques**, notamment en Autriche, Bulgarie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Roumanie. Seule la France, grâce à ses dispositifs régionaux de raccordement (S3REnR), dispose d'une capacité adaptée. Le Danemark, par exemple, pourrait rencontrer un déficit de 6 GW pour le solaire résidentiel en raison d'un réseau de distribution saturé. Parmi les solutions préconisées par le think tank, **les raccordements flexibles** permettraient de limiter l'injection aux heures creuses, tandis que la **modernisation des infrastructures existantes** pourrait libérer 140 à 185 GW de capacité. Malgré ces solutions alternatives, il appelle à des **investissements urgents** pour éviter que les ménages et les projets renouvelables ne soient bloqués par ces goulets d'étranglement.

Consultez l'étude « [Crossed wires: Grid capacity could block EU energy security](#) » (source : <https://ember-energy.org>)

> www.connaissancedesenergies.org – 1^{er}/04/26

En bref __

- **Un arrêté** du 20 mars fixe la **répartition des aides à l'électrification** pour les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité (AODE), avec **un budget total de 355,7 M€**. 187,9 M€ sont dédiés au renforcement des réseaux électriques ruraux, tandis que 4 M€ financeront des projets de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'énergies renouvelables et de production locale dans les zones non interconnectées.

> [Le Moniteur](#) - 26/03/26



INDUSTRIE

[PNE - Plan National d'Électrification] - Le groupe de travail sur l'électrification de l'industrie et de l'artisanat devrait prochainement présenter 15 propositions, dont neuf applicables à court terme sous réserve d'instruction administrative. Parmi celles-ci, figurent des **contrats de fourniture d'électricité de long terme (5 à 6 ans)** pour l'industrie diffuse, les TPE et PME, **l'accélération des raccordements** selon le principe " *premier prêt, premier servi* ", ou la **pérennisation des aides à la décarbonation et des CEE**. Six autres mesures, nécessitant un cadre législatif, sont reportées à 2027, dont une réforme de la fiscalité énergétique au profit de l'électricité, qui divise encore le groupe de travail. Parallèlement, **le député Raphaël Schellenberger**, dans un **rapport intermédiaire** remis le 7 avril au ministre Roland Lescure, alerte sur le décalage entre les ambitions d'électrification et leur concrétisation, notamment pour les industries diffuses (agroalimentaire, textile, etc.), où 30 % des usages pourraient être électrifiés sans rupture technologique, mais butent sur des freins économiques, organisationnels et réglementaires. Il propose de standardiser les solutions, d'autoriser un " *surbooking* " temporaire des raccordements pour anticiper les abandons de projets, et d'améliorer la coordination entre gestionnaires de réseaux et industriels, tout en sécurisant les investissements via un cadre réglementaire stable et en valorisant les retours d'expérience. Des propositions plus interventionnistes, incluant un rôle accru de l'État, sont attendues courant juin.

> [Contexte 8 et 16/04/2026 - energies.newstank.fr - 7/04/26](#)

Un **arrêté** du 27 mars prolonge et renforce la **bonification des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour les secteurs industriels stratégiques (aluminium, acier, ciment, engrais) soumis au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)**. Les opérations de changement de vecteur énergétique (remplacement des énergies fossiles par des solutions décarbonées), engagées jusqu'au 30 septembre 2026 (au lieu du 31 mars) et achevées avant fin 2033, bénéficieront d'un **doublement du volume de CEE**, avec des modalités de calcul révisées. Un **second arrêté** du 26 mars **renforce l'indépendance des organismes d'inspection** dans le cadre de la 6^e période des CEE, en interdisant tout lien, direct ou indirect, entre ces organismes et les demandeurs de CEE, ainsi qu'avec les entreprises impliquées dans la conception, installation, entretien ou commercialisation des équipements contrôlés. Cette mesure vise à garantir l'impartialité des vérifications et à prévenir les conflits d'intérêts.

🔄 Consultez l'[arrêté du 27 mars](#) (source : JO du 31/03/26)

> [www.actu-environnement.com - www.lemoniteur.fr - 31/03/26](#)

Bretagne. À l'occasion d'une table ronde organisée au CFIA Rennes (15 avril 2026) avec **l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA)** et **EDF, l'électrification des usages industriels dans l'agroalimentaire** breton a été présentée comme un **levier clé de décarbonation**. Selon un sondage de l'ABEA, **81 % des entreprises bretonnes priorisent la décarbonation** et 79 % ont un responsable dédié, mais **seulement 10 % ont déjà électrifié leurs procédés**, tandis que 71 % en sont encore à l'étude. Les freins majeurs restent économiques (coûts initiaux élevés, ROI long, fiscalité défavorable) et techniques, malgré des avancées comme l'électrification du froid. " *Environ 85 % des solutions d'électrification existent déjà, mais leur intégration nécessite une approche globale des procédés* " précise **Frédéric Thébaud, directeur EDF Commerce Ouest**. Pour accélérer la transition, les intervenants ont mis en avant des levier financiers (CEE, Fonds Chaleur), des solutions hybrides, et une meilleure visibilité économique via des **contrats d'électricité longs**. L'enjeu inclut aussi **le scope 3** (80 % des émissions), avec un focus sur des procédés comme la vapeur ou le séchage, pour une électrification à l'échelle territoriale.

> [www.processalimentaire.com - 15/04/26](#)

L'autoconsommation solaire se généralise dans les entreprises, boostée par **la baisse des tarifs de rachat** et **l'évitement du Turpe**. Des solutions comme les **batteries de stockage "après le compteur"** sont rechargées aux heures creuses (nuit/après-midi) et utilisées en période de pointe. « *Cet arbitrage permet à nos clients d'abaisser le coût moyen de la fourniture en électricité de 86 euros du MWh à 63 euros, soit 27 % d'économies* », explique **Jean-Yves Stephan, cofondateur de Storio Energy**, dont les clients sont essentiellement des **électro-intensifs (métallurgie, verre, papeterie, cimenterie...)**. Pour les entreprises ne pouvant investir dans ces infrastructures, les **contrats d'approvisionnement (PPA)**, déjà adoptés par Orange, Iliad ou Thales, offrent une alternative pour sécuriser une partie de leur consommation à prix fixe.

> [Le Figaro - 6/04/26](#)

Allemagne. Face à la crise historique de son **industrie chimique** (recul de 3,3 % de la production en 2025, utilisation des capacités à 72,5 % et coûts énergétiques élevés), l'Allemagne a dévoilé son " **Agenda chimie 2045** ", combinant baisse du prix de l'électricité (via un tarif subventionné rétroactif dès 2026), allègement des contraintes réglementaires européennes (simplification de REACH, assouplissement des règles sur les émissions industrielles) et soutien renforcé face au marché carbone (compensation des coûts ETS, prolongation des quotas gratuits). Si les industriels, comme BASF, saluent ces mesures pour éviter les délocalisations, les écologistes critiquent un plan trop axé sur les énergies fossiles et insuffisamment tourné vers les renouvelables. Un sommet en mai doit finaliser sa mise en œuvre.

> [www.usinenouvelle.com - 27/03/26](#)

En bref __

- **L'entreprise Cargill** à Baupré dans la Manche (50) produit des **épaississants et gélifiants alimentaires (algues/plantes)**. Elle vient d'investir **25 M€ pour électrifier son unité de distillation**, en s'équipant d'un **compresseur de vapeur** et s'affranchir du gaz. Objectifs : réduire de 45 % la consommation énergétique de la distillerie et ses émissions de 13 700 tCO₂/an.
- **L'agglomération d'Angoulême (16)** transforme une ancienne carrière Lafarge de 140 ha (fermée en 2016 ; 300 emplois perdus) en un **pôle industriel et artisanal de 50 000 m²**, prévu pour 2028. Le projet inclut **4 cellules industrielles**, 9 lots pour PME/artisans, et une **unité de production d'hydrogène vert** par Enoé, alimentée par **un parc solaire de 43 MWc sur 40 ha**. 30 ha seront préservés pour la biodiversité. De quoi relancer l'économie locale après les fermetures de Lafarge et des papeteries, en relançant des activités créatrices d'emplois (hors datacenters, refusés par la mairie) et une électricité décarbonée via un PPA.

> [www.tendanceouest.com - 11/04/26 - www.latribune.fr - 26/03/26](#)

.../...



BATIMENT - TERTIAIRE

[PNE - Plan National d'Électrification] - Le groupe de travail (GT) sur l'électrification des bâtiments, présidé par **Emmanuelle Cosse, Présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH)** a transmis au gouvernement une synthèse de ses propositions pour nourrir le plan national, tout en demandant à poursuivre ses réflexions jusqu'à début juin. Dans son courrier au Premier ministre, elle souligne que certains sujets clés, comme **le tertiaire et les bâtiments publics** "alors qu'ils constituent des gisements importants pour l'électrification", mériteraient d'être approfondis, et que ce délai permettrait aussi d'affiner la mise en œuvre des premières mesures annoncées par Matignon le 10 avril. Des participants au groupe de travail ont d'ailleurs exprimé des réserves, notant que certaines annonces, comme l'interdiction du gaz dans les logements neufs dès fin 2026, n'avaient pas été abordées sous cette forme et sont déjà partiellement couverts par la réglementation RE2020, qui prévoit plutôt une exclusion des énergies fossiles à partir de 2028.

> Contexte 17/04/2026

Le 25 mars 2026, **le Sénat** a adopté une **version allégée de la proposition de loi sur l'encadrement des datacenters en France**, initialement déposée en février 2025 par le sénateur David Ros. Après un rejet en Commission en février 2026, un compromis a été trouvé en séance publique, supprimant plusieurs articles jugés redondants avec les textes existants (comme les taxes sur l'eau ou la valorisation de la chaleur fatale) ou peu opérationnels. Le texte final, transmis à l'Assemblée nationale, se concentre sur **l'intégration des orientations stratégiques d'implantation dans les schémas territoriaux** et sur l'extension du **statut de Projet d'Intérêt National Majeur (PINM) aux datacenters stratégiques**, facilitant ainsi les procédures administratives et le raccordement électrique. La France représente le 3^{ème} marché européen, avec 300 infrastructures (715 MW installés) et un fort potentiel d'investissement. Si les 52 projets actuellement en développement voient le jour, la capacité totale installée pourrait atteindre 2,3 GW à l'horizon 2035. Le marché représente d'ores et déjà près de 1000 MW en Allemagne, ainsi qu'au Royaume-Uni.

> www.banquedesterritoires.fr – 27/03/26

La rénovation des patinoires en France s'articule désormais autour d'un impératif central : **la maîtrise de l'énergie**. Avec plus de la moitié des 158 patinoires construites avant 1990 et devenues obsolètes sur le plan énergétique, les collectivités engagées dans des travaux, comme à Lyon (69) ou Méribel (73), misent sur des solutions innovantes pour réduire significativement leur consommation. À Lyon, la rénovation des patinoires Baraban et Charlemagne a permis de diminuer jusqu'à 60 % la consommation énergétique, grâce à **l'installation de pompes à chaleur, l'optimisation des systèmes de chauffage et de froid, et une gestion technique centralisée plus intelligente**. À Méribel, où la patinoire datant de 1991 sera réhabilitée à partir de 2027 pour 22 M€ d'euros, les travaux incluront une **isolation renforcée, le remplacement des chaudières au fioul par des énergies renouvelables (pompe à chaleur, photovoltaïque)**, et une meilleure **récupération de la chaleur**, avec pour objectif une réduction de 50 % de la consommation d'ici 2030. Ces projets, souvent menés en marchés publics mixtes pour garantir une performance énergétique durable, illustrent une tendance nationale vers des équipements sportifs plus sobres et décarbonés, indépendamment des Jeux olympiques de 2030.

> www.lagazettedescommunes.com - 27/03/26

POLITIQUE ÉNERGIE CLIMAT / ÉCONOMIE

L'avant projet de loi sur la décentralisation, présenté comme un "renforcement de l'État local", mise avant tout sur **un renforcement significatif du rôle du préfet, sans pour autant transférer de nouvelles compétences aux collectivités**. Le texte organisé en 12 articles en fait le guichet unique pour les subventions et l'ingénierie et lui confère un pouvoir général de substitution en cas de défaillance des collectivités. Il en fait également le coordinateur central de l'action publique locale, à travers la **création d'une « conférence départementale des réseaux » (eau, énergie, numérique)** qu'il présidera. Celle-ci devrait rassembler les acteurs du secteur et servir de cadre de référence, remplaçant ainsi les comités départementaux existants, tout en élargissant le soutien technique des départements aux collectivités sur les questions énergétiques et technologiques. Le texte envisage par ailleurs de **placer les services territoriaux de l'Ademe sous l'autorité des préfets de région** et de les intégrer aux services déconcentrés de l'État en matière d'environnement. L'article 10 vise à sécuriser pénalement le pouvoir de dérogation du préfet. Bien que le gouvernement insiste sur la simplification et l'efficacité, cette recentralisation autour de la figure préfectorale suscite des critiques, certains élus y voyant une remise en cause de l'autonomie locale. Le texte doit désormais être examiné au Sénat à partir de juin.

> **Le Monde** - www.lagazettedescommunes.com - 16/04/26 - Contexte 17/04/26

Le 15 avril, le Parlement a définitivement adopté **la loi de simplification de la vie économique**, marquée par un **assouplissement du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** et la **suppression des Zones à Faibles Émissions (ZFE)**, malgré un amendement gouvernemental visant à laisser aux collectivités le choix de conserver les ZFE. Le texte introduit des dérogations majeures au ZAN, exemptant certains projets industriels et énergétiques, tout comme les réseaux de chaleur et de froid, qui bénéficient de dérogations aux PLU. Le texte autorise ainsi des dépassements de 20 % des objectifs de consommation d'espaces naturels. Il devrait **faciliter l'implantation des data centers en France** en classant les projets d'envergure comme " **Projets d'Intérêt National Majeur** " (PINM), et en réduisant les **délais d'autorisation de 2 ans à 10 mois**. Les projets devront prouver leur caractère stratégique pour bénéficier de ce statut. La nouvelle loi facilite aussi les **opérations d'autoconsommation collective** pour les collectivités et crée un fonds dédié au biogaz, traduisant une volonté de concilier transition écologique et développement économique.

> **Greenunivers** - www.banquedesterritoires.fr - 15/04/26 - www.actu-environnement.com – **Les Echos** - 16/04/26

NOMINATIONS

- **Frédéric Carré**, 51 ans, Diplômé d'un DUT en génie civil de l'IUT Paul Sabatier de Toulouse, a été élu **Président de la Fédération Française du Bâtiment**, où il succède à **Olivier Salleron**.
- **Emilie Piette**, a été nommée **Présidente du Directoire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)** par le Conseil de surveillance, après approbation de la ministre chargée de l'Énergie et délibération de la Commission de régulation de l'énergie. Elle succède à **Xavier Piechaczyk**, nommé **PDG de la RATP** début février 2026.

> www.lemoniteur.fr – 20/03/26 - Contexte – **Le Figaro** - 31 03 2026

